



# NOTE de RENTRÉE 2016

**LA RENTRÉE!**  
dangerecole.blogspot.com



*C'est la rentrée...  
Temps de découverte,  
temps de tous les  
possibles...*

*Je vous souhaite une  
bonne rentrée.*

*Nathalie Poncet*

### LES NUMÉROS UTILES

**École :** 03 24 52 60 42

La directrice est déchargée de cours le jeudi et le vendredi.

**Périscolaire :** 03 24 26 59 78

**Site de l'école :** <http://reims.iconito.fr/index.php/blog?blog=p> le scolaire de donchery primaire

Courriel : [ce.0080662b@ac-reims.fr](mailto:ce.0080662b@ac-reims.fr)

### LES ENSEIGNANTS

TPS-PS : Mmes PONCET (directrice) et LAMBERT

PS-MS : Mmes SIMON et JOLY

MS-GS : Mme COLLIN

GS-CP : Mme MEDJKOUNE

CP : Mme JEANJEAN

CE1 : Mmes MUSZALSKI et MEYER

CE1 – CE2 : Mme LAMBERTY

CE2-CM1 : Mme DELFORGE

CM1 : M. LABBE

CM1-CM2 : Mme LACOMBE

Remplaçante : Mme NIVELET

### AUTRES PERSONNELS attachés à l'école :

Secrétaire : Mme GOETZ (1/2 temps)

Animatrice Info et BCD : Mme ESTEVES

AVSm : Mme DELATOUR

AVSi : Mmes DELATTRE, MOUICI et GOETZ (1/2 temps)

Psychologue Scolaire : Mme CHARLOT

Médecin scolaire :

Infirmier scolaire : M. MARBAISE

### FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Sécurité > à compléter impérativement pour

**Mardi 6 septembre 2016**

**SIGNATURES** Ce coupon est à rendre avec les diverses fiches de renseignements pour le Mardi 6 septembre 2016

Je, soussigné(e), .....

responsable légal(e) de l'enfant..... en classe de .....

confirme avoir pris de connaissance de :  la Note de rentrée 2016

la Charte de Laïcité

A ....., le.....

Signature :

Nous attirons votre attention sur l'importance d'une bonne assurance pour votre enfant. Nous vous rappelons que la « responsabilité civile » ne couvre votre enfant que pour les « dommages » qu'il pourrait causer à des biens matériels ou à autrui. Seule une « garantie dommages corporels » couvre les accidents subis sans tiers.

### COOPÉRATIVE SCOLAIRE



La cotisation à la coopérative scolaire s'élève à **10 €** par enfant.

Païement en liquide ou par chèque à l'ordre de la « Association Scolaire de Donchery (ASD) ». (Possibilité de ne faire un règlement par famille)

### A.P.C. (Activités pédagogiques complémentaires)

Une aide facultative est proposée aux élèves le lundi et/ou le mardi après la classe de 15h 30 à 16h 30 en fonction de leurs difficultés repérées par les enseignants.

### Début des APC :

Lundi 19 septembre 2016

### LES HORAIRES SCOLAIRES



Ouverture : 10' avant le début des cours.

**Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi**

> 8h30 – 11h45 et 13h30-15h30

**Mercredi**

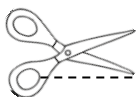
> 8h30 – 11h30

### HEURES DE SORTIES - SÉCURITÉ

L'entrée et la sortie se font **uniquement** par la rue des remparts de la Corderie.

Rappel : 11h30/45 et 15h30 correspondent à la fin des cours, les enfants ne peuvent sortir avant quelques minutes, le temps pour eux de ranger leur matériel et de sortir de la classe.

Les enfants ont la possibilité de participer gratuitement à des activités périéducatives (T.A.P.) organisées par la mairie de 15h30 à 16h30. Dans ce cas, ils seront pris en charge par les responsables des activités jusqu'à 16h30.





La vigilance de tous est indispensable.  
L'accueil à l'entrée des écoles est assuré par un adulte de l'école ;  
L'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ;  
Un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;  
Il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants ;  
Il est nécessaire d'éviter les attroupements devant l'école : **ne pas envoyer les élèves trop tôt à l'école** ;  
Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect ;

**Tout élève en retard doit être accompagné par un adulte jusque dans sa classe** ⇒ interphone de la grille de la Rue de Verdun

### ABSENCES

Toute absence doit être signalée et justifiée oralement (03 24 52 60 42) ou par écrit (*possibilité d'utiliser l'adresse mail de l'école : [ce.0080662b@ac-reims.fr](mailto:ce.0080662b@ac-reims.fr)*) le matin même avant 9h00 (ou l'après-midi le cas échéant) à l'école.

Pour une absence en cours de ½ journée, les parents doivent venir chercher leur enfant dans sa classe et signer un billet de décharge.

Les parents dont les enfants ont un suivi extérieur durant le temps scolaire doivent en avertir précisément l'enseignant (jour, heures, durée, taxi...)

### MEDICAMENTS

Pour la sécurité des enfants, aucun médicament ne doit entrer à l'école. Si un traitement médical, prescrit par un médecin, doit absolument être administré à votre enfant durant le temps scolaire, merci de contacter la directrice.



### EDUCATION PHYSIQUE et SPORTIVE



L'enfant doit être muni d'une tenue de sport lui permettant de pratiquer cette activité dans de bonnes conditions. Des chaussures réservées exclusivement aux séances dans le COSEC sont nécessaires. **Seul, un médecin est habilité à dispenser un enfant d'activité physique pour des raisons médicales.**

### TENUE VESTIMENTAIRE

Le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

### OBJETS INTERDITS

En raison des dangers qu'ils représentent, **les balles de tennis, les ballons rigides, les balles rebondissantes, les parapluies, les sucettes** (risque d'étouffement) ..... sont rigoureusement proscrits. Il en est évidemment de même pour les **canifs, cutters, ciseaux pointus, briquets.....**). Les téléphones et les jeux électroniques ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'école. Les bijoux et objets de valeur ne sont pas nécessaires à l'école et restent sous la responsabilité de leur propriétaire.

### RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS

Tout adulte qui pénètre dans l'enceinte de l'école doit **obligatoirement** en signaler le motif aux enseignants de service.

Les enseignants ne peuvent recevoir les parents durant les récréations. Evitez aussi de venir à 15h30 rencontrer l'enseignant de votre enfant sans lui avoir demandé rendez-vous, il n'en sera que plus disponible pour dialoguer avec vous. La directrice peut également vous recevoir sur rendez-vous.

### RÉUNION D'INFORMATIONS ÉLECTIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES



Les parents d'élèves intéressés par la vie de l'école sont invités à une **réunion d'informations** sur le Conseil d'École et sur les Élections des parents d'élèves le

**VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2016**

18h (salle des enseignants- Ecole de Verdun)

La participation à cette réunion n'engage pas à une inscription sur les listes de parents d'élèves.

### DATES DES VACANCES

#### Vacances d'automne

Fin des cours : Mercredi 19 octobre

Reprise des cours : Jeudi 3 novembre 2016

#### Vacances de Noël

Fin des cours : Vendredi 16 décembre 2016 soir

Reprise des cours : Mardi 3 janvier 2017

#### Vacances d'hiver

Fin des cours : Vendredi 10 février 2017 soir

Reprise des cours : Lundi 27 février 2017

#### Vacances de printemps

Fin des cours : Vendredi 7 avril 2017 soir

Reprise des cours : Lundi 24 avril 2017

Vendredi 26 mai 2017 vaqué

#### Vacances d'été

Fin des cours : Vendredi 7 juillet 2017 soir